

Date de mise en ligne : 12/03/2026

Auteur : Mme le Maire de Romagné, Cécile PARLOT

Conseil municipal du 09/03/2026

Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17 (3 pouvoirs)

- **2026/03-030- Programme de voirie- Devis complémentaire**

Le Conseil municipal approuve le devis complémentaire de l'entreprise Beaumont TP au montant de 5858,00 € HT. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-031- Marché rédaction du journal municipal – avenant changement de nom du prestataire**

Le Conseil municipal approuve l'avenant au marché de rédaction du journal municipal consistant en un changement de nom du prestataire. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-032- Convention de ramassage des déchets du restaurant scolaire - société CMV– Tarifs 2026**

Le Conseil municipal approuve l'évolution tarifaire demandée par la société CMV, consistant en une augmentation des frais de collecte et de méthanisation des déchets. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-033- Convention d'occupation privative du domaine public entre la commune de Romagné et la société Phoenix France infrastructures- Abroge et remplace la délibération n°2022/05-49**

Le Conseil municipal approuve le projet d'implantation par la société Phoenix France Infrastructure d'une antenne relais sur la parcelle YN71 de la ZA des Estuaires. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-034- Compte de gestion 2025 – Budget principal**

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2025. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-035- Compte administratif 2025 - Budget principal**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2025. Approbation à l'unanimité par 15 voix pour dont 2 pouvoirs. (Mme le Maire a quitté l'assemblée et ne participe pas au vote).

- **2026/03-036- Affectation du résultat – Budget principal**

Le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat proposée. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-037- Vote des taux des impôts directs locaux**

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition aux montants 2025. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-038- Budget primitif 2026 – Budget principal**

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2026. Approbation à la majorité par 16 voix pour, dont 3 pouvoirs, et 1 contre.

- **2026/03-039- Demande de subvention exceptionnelle de l'ASC Romagné Les Landes**

Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'ASC Romagné Les Landes d'un montant de 635.87 € pour avoir pris en charge les frais d'installation des bâches de ses sponsors. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-040- Demande de subvention de l'association « Etre-là- Accompagner en Soins Palliatifs »**

Le Conseil municipal refuse de verser une subvention à l'association « Accompagner en soins palliatifs », préservant réserver ses crédits aux associations romagnéennes. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-041- Demande de subvention de l'association "Chats sans toit fougerais"**

Le Conseil municipal refuse de verser une subvention à l'association « Chats sans toit fougerais », préservant réserver ses crédits aux associations romagnéennes. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-042- Participation aux frais de ramassage des déchets au restaurant scolaire – Convention avec l'école Sainte Anne**

Le Conseil municipal approuve la convention proposée avec l'école Sainte Anne visant à répartir les frais de la prestation de collecte et de méthanisation des déchets du restaurant scolaire et retient le taux de 56% pour l'école Sainte Anne. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-043- Ecoles privées de Fougères – participations de Romagné aux frais de fonctionnement des enfants romagnéens scolarisés dans ces établissements**

Le Conseil municipal refuse de participer aux charges de fonctionnement des enfants romagnéens scolarisés dans les écoles privées de Fougères. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-044- Ecole publique de Fougères – participation de Romagné aux frais de fonctionnement**

Le Conseil municipal décide de participer pour une enfant romagnéenne, relevant d'un cas dérogatoire et obligatoire. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-045- OGEC Sainte Anne-Saint Hilaire des Landes – demande de participation pour deux élèves de Romagné**

Le Conseil municipal refuse de participer aux charges de fonctionnement pour 2 enfants romagnéens scolarisés dans les écoles privées de Saint-Sauveur et Saint-Hilaire des Landes. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-046- OGEC Ecole Sainte Thérèse-Saint Aubin du Cormier – demande de participation pour un élève de Romagné**

Le Conseil municipal refuse de participer aux charges de fonctionnement pour 1 enfant romagnéen scolarisé à l'école privée Sainte Thérèse de Saint-Aubin-du-Cormier. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-047- ESCALE- Charte du bénévolat**

Le Conseil municipal approuve la charte du bénévolat de l'ESCALE. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-048- ESCALE- Convention de partenariat avec le Centre de Formation CLPS**

Le Conseil municipal approuve la convention de partenariat entre l'ESCALE et le Centre de formation CLPS de Fougères. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

- **2026/03-049- ESCALE- Convention de partenariat avec l'Institut d'Education Sensorielle Paul Cézanne**

Le Conseil municipal approuve la convention de partenariat entre l'ESCALE et L'Institut d'Education Sensorielle Paul Cézanne. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.

**Fait à Romagné le 11/03/2026**